

Note à l'Assemblée générale du 14 décembre 2020 – Point 4 – Plan stratégique – état d'avancement des travaux – information

Le bureau exécutif s'était engagé à fournir au Conseil d'administration une analyse, assez dense, afin de répondre à une série d'interrogations quant à la direction à faire prendre à l'ISBW dans le but de stabiliser voire réduire son déficit.

Une première analyse a été présentée lors d'un récent Conseil d'administration et a déjà permis de donner une photographie précise et transparente de la situation de l'Intercommunale avec ses forces et ses faiblesses.

A ce stade, en raison du retard engendré par la crise sanitaire, il n'a pas été possible de répondre à toutes les questions posées par la feuille de route que le Bureau exécutif avait établie.

A titre d'exemple, le travail de comparaison entre l'offre de services et les prix pratiqués par l'ISBW par rapport aux autres structures (communales ou privés) n'a pas pu être finalisé. Les équipes chargées de la récolte de ces informations ont été confrontées à une double difficulté : d'autre part, l'indisponibilité des interlocuteurs en raison de la crise sanitaire et d'autre part, la difficulté d'obtenir des éléments comparables.

Cette partie du travail reste donc à faire. Le premier semestre 2021 devrait permettre d'avancer sur cet examen plus précis.

Au cours de ces derniers mois, des réunions de travail se sont également tenues avec l'institution provinciale afin de baliser d'éventuelles missions que l'ISBW pourraient porter, notamment dans le cadre de la prise en charge du vieillissement. Cette réflexion est en cours.

L'ensemble des éléments qui seront ainsi récoltés permettront d'établir un rapport final qui sera proposé à l'une des prochaines Assemblées générales, en 2021, dans le but de définir la stratégie à adopter pour assurer une pérennité du financement et des missions de l'ISBW.

Anne Masson

Note à l'Assemblée générale du 14 décembre 2020 – Point 5 – projet de budget 2021

Commentaires d'ordre général

1. Le budget proposé à l'adoption de l'Assemblée générale est présenté avec un déficit de 274.273,32 €. Un déficit n'est jamais un bon résultat.
2. Il faut cependant noter que :
 - a. Ce déficit est inférieur au plan pluriannuel adopté par l'Assemblée générale du 3 septembre 2020. Ce plan présageait d'un déficit de 378.845,11 €. Le budget proposé est à ce point de vue meilleur de plus de 100.000 €.
 - b. Ce déficit est inférieur au déficit repris dans le budget adopté par l'Assemblée générale pour l'exercice 2020 (284.522,74 €). La différence est peu importante (10.249,42 €) mais est significative quand on sait que :
 - I. Le projet de budget 2021 intègre des décisions nécessaires en matière

- de personnel qui représentent à elles-seules plus de 90.000 € ;
- II. Le projet de budget table sur un saut d'index pendant le dernier trimestre 2021 ;
 - III. Comme il sera expliqué infra, la masse salariale progresse plus vite que l'inflation en raison de multiples facteurs.
3. Ce projet de budget est présenté « à *politique inchangée* ». Il faut entendre par là que la réflexion sur l'avenir et les missions de l'ISBW, qui sera traduite dans un plan stratégique mis à jour et soumis à l'Assemblée générale en 2021 (cfr point 4 de l'ordre du jour de cette Assemblée générale) n'a pas été prise en considération pour élaborer ce projet de budget. En effet, cette réflexion étant encore en cours, il était périlleux et surtout prématuré d'en tirer des conséquences budgétaires, qui plus est, sur l'exercice pendant lequel cette réflexion doit aboutir. Ce projet de budget est donc dans son essence un exercice de transition.

Commentaires spécifiques sur les frais de personnel

4. Les charges relatives au personnel sont, comme dans toute entreprise de services, singulièrement sociaux, la principale charge. Le budget proposé prévoit une augmentation de 2,9% de l'ensemble des charges de personnel par rapport au budget 2020 et de 8,2% au regard du compte 2019.
5. Comme signalé supra, une part de cet accroissement est à attribuer à une prévision de saut de l'indice pivot pour les salaires de la fonction publique pendant le dernier trimestre.
6. Une autre cause de cet accroissement provient de la reprise du service des accueillantes d'enfants de La Hulpe, ce qui intègre, de facto, pour partie les frais de personnel salarié (1 accueillante salariée) et pour partie (4 coaccueillantes et une accueillante « solo » conventionnée) les charges relatives aux accueillantes conventionnées. Enfin, l'augmentation du nombre d'accueillantes induit par ricochet une augmentation proportionnelle du volume de personnel d'encadrement des accueillantes (travailleurs psycho-médicosociaux). En parallèle à ces accroissements de charges, les subsides perçus de l'ONE (compte 740.500) ainsi que les recettes parentales (compte 701.100) progressent elles aussi par voie de conséquence.
7. Enfin, en 2021, il sera pourvu à la fonction qui fut souvent et (trop) longtemps vacante de responsable du Pôle Budget et Finance.
8. Ces facteurs justifient la majeure partie de l'augmentation de la masse salariale globale.

Incertitudes

1. Le projet de budget soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ne tient évidemment pas compte de ce que pourrait impliquer une évolution négative de la pandémie de Covid-19. Une telle perspective influencerait nécessairement de manière négative la situation financière de l'Intercommunale. Toutefois, il est impossible actuellement de quantifier ce que serait cette influence.

Proposition

- Il est proposé à l'Assemblée générale d'adopter le budget proposé.

Vincent De Laet